



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charleville-Mézières, le 30 septembre 2022

Une primo convention de partenariat a été signée entre le GHT nord Ardenne et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce vendredi 30 septembre 2022, Thomas Talec, directeur du CH nord Ardennes et directeur par intérim du CH Bélair et Marc Desjardins, directeur de l'établissement public FIPHFP, ont signé une convention qui confirme l'engagement du GHT nord Ardenne en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Philippe Crenner, directeur territorial Handicap Grand Est était présent sur le site de Charleville-Mézières du CH nord Ardennes pour assister à cette signature d'importance.

Cette convention illustre la sensibilité du GHT nord Ardenne et la mobilisation des équipes en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Elle est le fruit du travail conjoint des équipes du GHT, du FIPHFP et de différents acteurs comme la MDPH des Ardennes, le conseil départemental des Ardennes, le RHM Grand Est ou encore cap emploi. Elle s'articule autour de 5 axes de travail, pour un budget de **629 000€**, dont **562 000€** du FIPHFP :

1. Le recrutement de travailleur en situation de handicap
2. Le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes
3. Le maintien dans l'emploi
4. La formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés
5. La communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap.

L'engagement financier et technique va permettre au GHT nord Ardenne de structurer sa politique handicap et de la faire évoluer.

Un référent handicap est en cours de recrutement afin de développer une politique handicap commune entre les 2 établissements du GHT. Des interactions fortes entre les services de santé au travail, les directions des ressources humaines et le futur référents handicap permettront d'identifier les actions à mener et leur impact.

Ce conventionnement fixe des objectifs clairs et propose des moyens d'actions correspondants (et un plan d'actions) sur 3 ans pour permettre au GHT d'asseoir une politique handicap structurée et lisible dans une démarche globale, volontariste et responsable.

A propos du GHT nord Ardenne

Le GHT nord Ardennes est constitué du Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes, et du Centre Hospitalier Bélaïr, établissement public de santé mentale des Ardennes et de l'EHPAD de Rocroi.

Au sein du groupement, chaque établissement conserve son autonomie juridique mais certaines fonctions sont mises en commun (la fonction achats, la fonction information médicale, la fonction système d'informations).

Il couvre une population d'environ 220 000 habitants pour la partie dite somatique et couvre l'ensemble des Ardennes, environ 275 000 habitants, pour la santé mentale.

Le GHT est doté d'un projet médical partagé (PMP) qui définit une série d'objectifs, par filières de prise en charge.

Par exemple sur la filière des maladies cardio-vasculaire, un des objectifs du PMP était de pouvoir redémarrer une activité de coronarographie dans les Ardennes, objectif atteint depuis fin 2021.

Le GHT est doté d'instances propres (un comité stratégique, une commission médicale de groupement, une commission des soins de groupements, une commission de dialogue social, un comité des élus, un comité représentants des usagers).

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,44 % en 2021.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos de La Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

CONTACTS PRESSE :

CH Nord Ardennes

Ophélie Bayeux

ophelie.bayeux@ch-nord-ardennes.fr

03.24.58.78.44

FIPHFP

Pierre-Yves GALLETY

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com

06.42.98.71.47 - @FIPHFP